

La lettre de Sapois



N° 136

Sapois, le 02 décembre 2022

Modification des horaires de transport scolaire

A compter du <u>03 janvier 2023</u>, le service transport de la Région Grand Est modifie les horaires du ramassage scolaire comme suit:

MOS01	Aller Scol. Service 1	Retour Scol.	
Circule en période scolaire			
		Service 3	Service 4
Arrêt	L - M - Me - J - V	L - M - J - V	Me
Vagney - La Croix des hêtres	7:52	17:07	12:02
Sapois - Le Haut du Tôt Eglise	7:55	17:04	11:59
Sapois - Le Haut du Tôt carrefour St Etienne	7:57	17:02	11:57
Sapois - Menaurupt	8:02	16:57	11:52
Sapois - le pont levé	8:04	16:55	11:50
Sapois - Ecole	8:07	16:52	11:47
Sapois - croisement route du droit	8:10	16:49	11:44
Sapois - centre	8:12	16:47	11:42
Vagney - 47 rue des grands prés	8:15	16:44	11:39
Vagney - rue des écoles	8:19	I	I
Vagney - collège	8:20	16:40	11:35

Recrudescence des cas d'influenza aviaire hautement pathogène





Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

Dans tous les cas :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sau vages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles;
- Si vous êtes dans une commune en risque élevé :

 aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre de volaille sans précautions particulières;
 - il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Audelà de cette période, l'épandage est possible ;
 - il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

POUR EN SAVOIR PLUS : HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-DUNE-CRISE-SANITAIRE

Fermeture du secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera exceptionnellement fermé ce mercredi 07 décembre.

Attention tentative d'escroquerie

De faux démarcheurs sont signalés sur le département depuis plusieurs mois, aussi la gendarmerie des Vosges vous invite à la plus grande vigilance et à signaler tout démarcheur suspect ou insistant en appelant le 17.

Des individus disant représenter l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) usent de divers stratagèmes pour arriver à leurs fins, tels que la réalisation de diagnostics énergétiques, des réponses à un questionnaire ou la création d'un compte pour obtenir des aides financières https://www.anah.fr/actualites/detail/actualite/lutte-contre-les-fraudes-realiser-ses-travaux-en-toute-tranquillite/
Le but de ces faux agents est de collecter vos informations personnelles afin de vous escroquer ou de se faire verser des subventions en usurpant votre identité.

Si vous avez déjà été victime, au cours des derniers mois, de ce type de démarches et que vous avez donné votre avis de Taxe Foncière et d'Impôt sur le Revenu, il vous convient de le signaler très rapidement au Service des Impôts des Particuliers dont vous dépendez.

• Fibre : attention aux démarcheurs « indélicats »

Il nous a été signalé que des démarcheurs se présentant au nom d'Orange font du porte à porte pour l'installation de la Fibre et valident les rendez-vous pris en confirmation de commande.

Retrouvez tous les renseignements sur la fibre www.losange-fibre.fr

• Elargissement des aides du gouvernement pour l'énergie en faveur des entreprises

Face à la poursuite de la forte hausse du coût de l'énergie, le gouvernement a annoncé l'élargissement des mesures à destination des entreprises (communiqué officiel https://presse.economie.gouv.fr/19112022-aides-aux-entreprises-pour-faire-face-aux-prix-de-lelectricite-et-du-gaz/ et portail sur lequel faire les demandes https://www.impots.gouv.fr/aide-gaz-electricite).

Demandes d'urbanisme

Voici les derniers actes d'urbanisme accordés ou refusés par le Préfet des Vosges (les arrêtés sont consultables sur le panneau d'affichage devant la mairie) :

- Permis de construire (agrandissement d'une grange) : M. MUNIER Vincent
- Déclaration préalable de travaux (installation de panneaux photovoltaïques) : VITALENERGIE
- Permis de construire (création d'un abri couvert non clos) : M. REMY Thierry
- Déclaration préalable de travaux (installation de panneaux photovoltaïques) : CAP SOLEIL CSE
- Déclaration préalable de travaux (installation de panneaux photovoltaïques) : GROSDEMANGE Alexis

Repas des anciens

Le 13 novembre dernier, nous avons renoué, après deux années de covid, avec le traditionnel repas des « Anciens », convivialité, partage et bonne humeur étaient au rendez-vous.



Repas de la Joyeuse Compagnie

Les adhérents de la Joyeuse Compagnie ont été très heureux de déguster un excellent couscous le 24 novembre 2022. Avis aux amateurs de marches, de cartes ou de jeux, venez nous rejoindre les jeudis après-midi à 14h à la salle polyvalente de Sapois.

